

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix octobre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

**Présents** : Mrs BACIAK François, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, DELORME Vincent, LAINÉ Henri, Mmes DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, M. DAUVILLAIRE Olivier, Mmes TRIVINO Élisabeth, PONCET Marie-Ange, PIDOUX Florence, Mrs ANTARIEUX François, PASCAL Gilles, Mme BASTID Amélie.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme BRAMANT Jacqueline ayant donné pouvoir à M. BACIAK François

**Absent(s)** : -

**Secrétaire de séance** : M. PASCAL Gilles

**Assistait** : Mme Annette JANIN, Rédacteur Principal.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

### DÉCISION MODIFICATIVE

Afin d'intégrer la facture ENEDIS relative au déplacement du compteur Chemin des Croix d'une part, puis d'annuler et constater les stocks finaux pour la fin d'année d'autre part,

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré,

ADOpte la **décision modificative n°1 au budget lotissement des Croix**, pour l'exercice 2019, telle que détaillée comme suit :

#### Section fonctionnement :

*Dépenses* : Article 71355-042 : 56 205,36 €  
Article 605 : 2 532,10 €

*Recettes* : Article 774 : 956,67 €  
Article 71355-042 : 57 780,79 €

#### Section investissement :

*Dépense* : Article 3555-040 : 57 780,79 €

*Recette* : Article 3555-040 : 56 205,36 €  
Article 1641 : 1 575,43 €

### ÉCLAIRAGE PUBLIC / RENOUELEMENT VÉTUSTE EP PROJECTEURS ÉGLISE

Où l'exposé de M. Henri LAINÉ concernant le dossier technique relatif au remplacement du matériel vétuste des projecteurs de l'Église, réparti en 2 tranches (souterraine et aérienne),

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**VALIDE le projet 510066** (projecteur Église – souterrain) et le **plan de financement** comme suit :

Coût estimatif des travaux	: 13 351,94 € ht
Montant éligible	: 8 192,94 €
Participation du Sydesl (70% montant subventionné)	: 5 735,06 €
Contribution de la commune	: 7 616,89 € arrondi à 8 000,00 € ht

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### **CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention entre la commune qui s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2019/2020 la fourniture des prestations nécessaires pour des élèves extérieurs qui fréquentent l'école élémentaire publique, et les communes de résidences de ces élèves qui s'engagent à verser pour l'année scolaire 2019/2020 ces dépenses relatives aux frais de fonctionnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées.

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPOS) / SERVICE EAU POTABLE – Exercice 2018**

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE ce rapport.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Travaux assainissement Rue de la Basse Ville : Avant de prendre sa décision sur le choix de l'entreprise, le Conseil Municipal souhaite avoir des explications sur certains points de l'analyse des offres. Le Maire est chargé d'organiser une réunion avec M. Ballandras du bureau d'études 2AGE Conseils.

Pavage sous auvent Collégiale : Le Conseil Municipal envisage de réaliser le pavage et le caniveau sous le auvent de la Collégiale en respectant le cahier des charges établi par l'Architecte en chef des Monuments Historiques. Le Maire prendra contact avec M. WENZEL de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Suppression bacs collectifs ordures ménagères : M. François ANTARIEU fait le point sur le plan de réduction des bacs collectifs d'ordures ménagères.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la suppression de 15 bacs collectifs. Les foyers concernés seront personnellement avisés et devront s'équiper en bacs individuels. Ces bacs sont en vente à la déchèterie, au prix préférentiel de 25 €.

La suppression d'autres bacs se fera en concertation avec les utilisateurs.

Travaux divers : M. Jacques BLANCHARD se charge d'obtenir des devis auprès d'autres entreprises pour la réfection de la lisse en bois le long de l'Agorespace et de l'école.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche du mur le long de la Rue du Cimetière et la construction d'un mur de soutènement à l'entrée du Chemin de Ronde.

Problème assainissement autonome non conforme Route de Marcigny : Sur les conseils d'un avocat, le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en demeure sera envoyée aux personnes concernées afin qu'une action soit entreprise dans un délai de 2 mois. A défaut, les travaux nécessaires seront réalisés d'office par la commune avec recouvrement des frais auprès de ces personnes dont l'installation est non conforme.

Travaux réfection chaussée Grand'Rue : L'entreprise Chavany interviendra sur les bouches à clé entre le 14 et le 18 octobre. Les travaux de rabotage et de pose d'un revêtement se feront les 21 et 22 octobre prochains.

Don Amis de la Collégiale : La Municipalité remerciera l'association des Amis de la Collégiale au cours du vin d'honneur qui suivra la cérémonie du 11 novembre, pour le don fait à l'occasion des travaux de restauration du portail de la Collégiale.

***Il est fait part :***

. Du devis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relatif à l'adhésion à la prestation de Délégué mutualisé à la protection des données à caractère personnel (Coût total sur 3 ans : 1 800 € pour 20 traitements à inscrire au registre).

. Du courrier de l'association « 30 millions d'Amis » sur l'aide à la stérilisation et l'identification des chats pour une campagne au printemps 2020.

. Des dates suivantes :

Vendredi 25 octobre : soirée Maisons Fleuries

Dimanche 1<sup>er</sup> décembre : repas des Anciens

. Des remerciements de M. Gilbert GARDIEN pour l'attribution de la subvention à l'occasion des jeux inter clubs, et du président du Conseil Départemental de l'Aude pour la subvention communale octroyée suites aux inondations de 2018.

. De la soirée « Moules-Frites » organisée par le Comité des Fêtes le samedi 09 novembre prochain.